

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 31 JANVIER 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 14
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 25 janvier 2024.

Date de publication : 14 mars 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un janvier à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Corinne MERLIN, et Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT.

Absent(s) : M. Benoît MEILHAC et M. Fabrice THERVILLE.

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Objet : 2024/3101/001 – *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2023.*

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 5 février 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

